

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

CHENAL DE DAIRE

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS (17560)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Ponceau de Chatain, chemin vicinal 11	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Ponceau de Chatain et chemin vicinal 11 non mentionnés sur Scan Littoral. Le positionnement se base sur la donnée SIG transmise par la DDTM17 lors de la phase de validation. Numérisation côté aval du pont à partir de l'Ortho Littorale V2.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

